



CANADA

ÉQUINOX COMMUNICATIONS

No. 51

POUR DIFFUSION IMMEDIATE  
LE 11 AOUT 1970

FHIL

Le Canada a l'honneur de notifier aux Affaires  
étrangères de la République de Trinité et Tobago, par l'entremise de la  
Mission canadienne à Port-of-Spain, le 11 août 1970, l'entrée en vigueur  
de l'Accord aérien entre le Canada et la République de Trinité et Tobago,  
signé à Ottawa le 11 août 1970.

L'Accord, qui a été signé à Ottawa le 11 août 1970, a pour objet de  
réguler le trafic aérien entre le Canada et la République de Trinité et Tobago  
et de faciliter les relations commerciales et touristiques entre les deux pays.

Les dispositions de l'Accord ont été communiquées aux autorités  
aériennes de la République de Trinité et Tobago par l'entremise de la  
Mission canadienne à Port-of-Spain, le 11 août 1970.

**SIGNATURE D'UN ACCORD AERIEN  
ENTRE LE CANADA ET LA  
TRINITE ET TOBAGO**

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES